

**- VILLE D'ORCHIES -**  
ARRETE URBA 2026 -02

Le Maire de la Ville d'ORCHIES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation

VU l'avancement du chantier de « la MALLE » future médiathèque sise au 25, Rue Jules Roch,

CONSIDERANT la nécessité de constituer les collections pour l'ouverture de la MALLE prévue au printemps 2026,

CONSIDERANT la fermeture au public depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 de la médiathèque sise au 36, Rue Jules Roch pour ce travail préparatoire avant le déménagement,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La médiathèque sise à ORCHIES 36, Rue Jules Roch est fermée définitivement au public.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lille ou via l'application Télerecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet de DOUAI, Mme la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'ORCHIES.

ORCHIES, le 26 JAN. 2026

Le Maire,  
Ludovic ROHART



Arrêté transmis en Sous-préfecture  
de Douai le 26 JAN. 2026

Publié le 26 JAN. 2026

Certifié exact,

Le